Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260408-2026_04_07-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2026-04-07

L'an deux mil vingt-six, le huit avril, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Olivier Ropert, Maire.

Secrétaire de Séance : Jean-Marc Puissant

Date de convocation du Conseil municipal : 02 avril 2026

PRÉSENTS : Alain Amblard, Laurent Benoit, Clément Bonnier, Patrick Collet, Fleur de Launay, Aymeric Desmet, Vanessa Dijoux, Camille Doudard, Nadine Grimault-Roux, Hélène Hervo, Sarah Huet, Céline Mercier, Yohann Pegeault, Steven Perrichot, Jean-Marc Puissant, Julien Querbouët, Mathilde Querbouët, Nathalie Ranno, Olivier Ropert, Hippolyte Schreiner, Carine Schurb, Alain Tanné, Eric Vallet, Céline Viaud, Tarik Vissuzaine, Eva Warns.

ABSENTS : Florence Fretay (en visio – pouvoir à Fleur de Launay)

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 27	Conseillers présents : 26	Votants : 27
POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

VIE MUNICIPALE – DESIGNATION D'UNE REPRESENTANTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INTER'VAL

Rapporteur : Olivier Ropert, Maire

Le centre social l'Inter'Val, implanté à Plélan-le-Grand, constitue un équipement de proximité ouvert à l'ensemble des habitants du territoire et dédié au développement du lien social, à l'accompagnement des familles et à la mise en œuvre d'actions collectives répondant aux besoins de la population. En tant que structure agréée par la Caisse d'allocations familiales, il porte un **projet social** défini pour plusieurs années, fondé sur la participation des habitants, la prévention, l'animation de la vie locale et la mise en œuvre de services favorisant la cohésion sociale.

Le fonctionnement du centre social repose sur un conseil d'administration chargé de définir les orientations stratégiques, de suivre la mise en œuvre du projet social et d'assurer la gouvernance générale de l'association. **Ce conseil d'administration associe des représentants des usagers, des partenaires institutionnels, des acteurs locaux et des élus des collectivités concernées**. La présence

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260408-2026_04_07-DE

de la commune au sein de cette instance permet de garantir la cohérence entre les actions du centre social et les priorités municipales, d'assurer un dialogue permanent avec les équipes de l'Inter'Val et de contribuer activement à la construction des projets portés par la structure.

Le représentant de la commune siège au conseil d'administration, participe aux réunions, prend part aux décisions stratégiques, contribue à la définition des priorités d'action et assure la transmission des informations entre la municipalité et l'Inter'Val. Sa participation permet également de renforcer la coordination entre les services municipaux et les actions du centre social, notamment dans les domaines de la jeunesse, de la famille, de l'action sociale, de la participation citoyenne et de la vie associative.

Nathalie Ranno propose sa candidature pour représenter la commune auprès du Conseil d'administration de l'Inter'Val.

Sur ce rapport, le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant les statuts de Centre social l'Inter'Val,

Considérant le partenariat entre la commune et le centre social,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De désigner Nathalie Ranno comme représentante de la commune auprès du conseil d'administration de l'Inter'Val.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Olivier Ropert

MAIRIE DE PLELAN-LE-GRAND
35 ILLE-ET-VILAINE